

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 851

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 20

I. – À la première phrase de l’alinéa 102, substituer aux mots :

« en vigueur au 31 décembre 2016 »

les mots :

« résultant de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 103.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.